

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM
SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2017

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 7 février 2017 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Madame la conseillère et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Danielle Cardin Pollender, Philippe Dunn, Réjean Racine et Marc Labrecque sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Madame Gisèle Thériault est absente.

Assiste également à la réunion : Madame Guylaine Poudrier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

Monsieur Jean-François Grandmont est absent.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 10 janvier 2017
3. Approbation des comptes et transferts
4. Rapport des dépenses autorisées
5. Correspondance
6. Administration
 - 6.1 **Vente d'immeubles pour non-paiement de taxes**
 - 6.2 **Assurances collectives – UMQ - Consultant**
 - 6.3 **Conseil des maires – Nomination d'un représentant**
 - 6.4 **Négociation et signature de documents**
7. Urbanisme
 - 7.1 **Train – Non-sifflement aux passages à niveau– Entente intermunicipale de partage des coûts**
8. Voirie
 - 8.1 **Mandat à l'Union des municipalités du Québec – Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2017**
9. Eaux usées et eau potable
10. Sécurité publique
11. Loisirs et culture
 - 11.1 **Élaboration d'une politique familiale & Municipalité amie des aînés – Offre de service**
 - 11.2 **Défi Santé 2017 – Aide financière du Comité des loisirs**
 - 11.3 **Regroupement pour un Québec en santé – Appui**
12. Environnement
13. Varia
 - 13.1 **Municipalité de Saint-Armand – Demande d'appui – « Nigger rock »**
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

2017-19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté en gardant le varia ouvert.

2017-20
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 JANVIER 2017

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 10 janvier 2017.

2017-21
APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 193 795.33 \$ et d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

2017-22
RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

La directrice générale adjointe dépose un rapport des dépenses autorisées.

2017-23
CORRESPONDANCE

Une copie de la correspondance reçue a été remise aux membres du conseil. Aucun nouveau document à ajouter.

2017-24
ADMINISTRATION
VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

ATTENDU l'état des taxes à recevoir pour l'année 2015 et les années antérieures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d'approuver l'état des taxes à recevoir et d'entamer la procédure de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes pour les propriétaires qui, au 7 février 2017, n'ont pas payé leurs arrérages de taxes, y compris les intérêts, pour une somme supérieure ou égale à 50.00 \$ visant l'année 2015 et les années antérieures et de laisser aux retardataires jusqu'au 10 mars 2017 pour payer leur dû, sauf pour les dossiers rayés sur cet état;
 - de permettre au directeur général ou à la directrice générale adjointe d'enchérir et d'acquérir ces immeubles brighamois pour et au nom de la Municipalité de Brigham pour un montant ne dépassant pas le montant des taxes, en capital, intérêt et frais plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.
-

2017-25

ASSURANCES COLLECTIVES – UMQ - CONSULTANT

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire se joindre à ce regroupement ;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;

ATTENDU QUE l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement :

QUE la Municipalité confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat ;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans ;

QUE la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Municipalité s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité ;

2017-26

ADMINISTRATION

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL DES MAIRES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Brigham est représentée par M. Normand Delisle, maire au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT QU'IL est important de nommer un représentant du conseil en l'absence de M. Delisle.

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement que le maire suppléant soit nommé représentant de la Municipalité de Brigham en remplacement du maire, M. Normand Delisle au conseil des maires de la MRC de Brome-Misisquoi lorsque nécessaire. Advenant la non-disponibilité du maire suppléant, que tous les autres membres du conseil soient autorisés à représenter la Municipalité.

2017-27
ADMINISTRATION
NÉGOCIATION ET SIGNATURE DE DOCUMENTS

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement que la directrice générale adjointe soit autorisée à négocier et à signer tout document en lieu et place du directeur général en cas d'absence de ce dernier, incluant notamment tout acte de vente, d'échange ou de cession.

2017-28
URBANISME
TRAIN - NON-SIFFLEMENT AUX PASSAGES À NIVEAU
ENTENTE INTERMUNICIPALE DE PARTAGE DES COÛTS

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'autoriser le maire et le directeur général ou la directrice générale adjointe à négocier et à signer toute entente intermunicipale de partage des frais reliés à l'abolition du sifflement train sur la base du projet d'entente soumis à l'appui de la présente résolution.

2017-29
MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE
POUR L'ANNÉE 2017

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2017;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour

3861

se procurer *le chlorure en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide*) nécessaire aux activités de la Municipalité pour l'année 2017;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

2017-30
EAUX USÉES ET EAU POTABLE

Aucun dossier.

2017-31
SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier.

2017-32
LOISIRS ET CULTURE
ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE FAMILIALE &
MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS – OFFRE DE SERVICE

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de service daté du 19 décembre 2017 de madame Suzanne

Lemieux pour l'élaboration d'une politique familiale & Municipalité amie des aînés au montant de 14 800 \$ plus taxes ;

- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxe, à même le fonds général de la municipalité et toute subvention à cet effet ;
- que le maire et le directeur général ou la directrice générale adjointe soient autorisés à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2017-33

LOISIRS ET CULTURE

DÉFI SANTÉ 2017 – AIDE FINANCIÈRE AU COMITÉ DES LOISIRS

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

- d'accorder une aide financière de 400 \$ au Comité des loisirs de Brigham (1974) inc. pour la réalisation d'activités dans le cadre du Défi Santé 2017;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité (budget courant).

2017-34

LOISIRS ET CULTURE

REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ

ATTENDU QU'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population.

ATTENDU QUE le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux.

ATTENDU QUE la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents.

ATTENDU QUE le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

De signifier notre appui au *Regroupement pour un Québec en santé*. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. de **poursuivre** et d'**intensifier** les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
 - a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. d'investir les revenus dans **la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur** qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

D'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitaó, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

2017-35
ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

2017-36
VARIA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND – DEMANDE D'APPUI
« NIGGER ROCK »

ATTENDU la demande d'appui de la municipalité de Saint-Armand.

En conséquence, il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'appuyer la Municipalité de Saint-Armand dans son choix pour le nom de « Nigger Rock » pour désigner un rocher sur son territoire municipal.

2017-37
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2017-38
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unaniment de lever la séance. Il est 20h54.

Réjean Racine
Maire suppléant

Guylaine Poudrier
Directrice générale adjointe et secrétaire-
trésorière adjointe